

CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui a eu lieu **le mardi 30 juin 2020**, à 8 h, par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

MMES

Arseneau Yolaine, directrice générale
Boyer Julie (parents)
Laflamme Josée (universités)
Larrivée Marie-Larrivée (professionnels)
Painchaud France (entreprises)
Solomon Lisandre (enseignante Îles-de-la-Madeleine)
Stevens Caroline (groupes socio-économiques)

MM.

Arab Malek (groupes socio-économiques)
Blouin J, Antonio (commissions scolaires)
Chassé Guillaume (enseignant campus de Gaspé)
Gagné Jean (directeur des études)

SONT ABSENTS :

Bourg Lise (personnel de soutien)
Delaney Claudia (entreprises)
Cotton Carol (partenaires du marché du travail)
Côté Tapp Julien (titulaires DEC programmes techniques)
Cyr Charles (parents)
Solomon Jean-Étienne (titulaires de DEC préuniversitaire)

**ASSISTENT À
LA RÉUNION**

Sylvie Laflamme, secrétaire de réunion
Sylvain Vachon, personnel-cadre observateur

ORDRE DU JOUR DU 30 JUIN 2020

1. Ouverture de la séance, vérification des présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget pour 2020-2021 ;
4. Modification à l'organigramme, création d'un poste d'adjointe ou adjoint administratif ;
5. Renouvellement de l'entente avec Copibec ;
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Le vice-président ouvre la réunion à 8 h 10 en souhaitant la bienvenue. La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme France Painchaud appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

« **D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté.** »

3. ADOPTION DU BUDGET POUR 2020-2021

Selon la loi des collèges, le cégep doit transmettre au ministère son budget de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, la directrice des Ressources matérielles et financières a préparé le budget en fonction des allocations financières confirmées. Elle présente les faits saillants FABRES de ce budget et donne les détails quant aux résultats des autofinancés et des projets de développement et coopération à l'internationale. Elle invite la présidente du comité d'audit à transmettre les commentaires du comité qui s'est réuni pour analyser le budget.

CONSIDÉRANT l'allocation initiale des cégeps transmise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et les prévisions de revenus et dépenses pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que ce budget a été présenté au comité audit, qui après analyse, recommande que le conseil d'administration l'adopte.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé appuyée par M. Malek Arab, il est résolu :

« **D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2020-2021 comme suit :**

Revenus : 48 866 353 \$

Dépenses : 49 071 353 \$

Déficit : (205 000 \$)

Résolution CA-20-44

4. MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME – CRÉATION D'UN POSTE ADJOINTE OU ADJOINT ADMINISTRATIF

Création d'un poste d'adjointe ou adjoint administratif au Service informatique

L'analyse de la situation fait ressortir la nécessité d'ajouter un poste d'adjointe ou adjoint administratif pour le Service informatique. Avec l'évolution de la formation à distance (FAD) qui prend de plus en plus d'ampleur dans notre offre de formation, il est nécessaire d'ajouter une ressource pour coordonner la gestion des projets en soutien au coordonnateur du Service informatique et pour implanter les normes de sécurité pour respecter les recommandations du ministère.

En plus de ces 2 chantiers en continu, nous entrons dans une grande période de changements avec l'implantation de Microsoft Office 365. Cette nouvelle approche apporte un lot de réflexions sur nos méthodes de fonctionnement.

Toutes les sphères de notre organisation seront touchées, principalement le Service informatique et la pédagogie de même que les toutes les directions à différents niveaux.

Dans ces circonstances, les membres du conseil sont en accord pour l'ajout de ce poste de cadre de gérance. Il convient d'obtenir l'autorisation du conseil pour procéder à la création du poste afin d'entamer le processus d'embauche.

- Considérant les besoins identifiés par le Service informatique qui justifient la création d'un poste d'adjointe ou adjoint administratif;
- Considérant que le budget permet le financement de ce poste;
- Considérant la recommandation favorable émise par le comité de direction;
- Considérant l'avis favorable émis par l'association des cadres du cégep;

RECOMMANDATION :

Sur une proposition de Mme France Painchaud appuyée par Mme Lisandre Solomon, il est résolu :

« De procéder à la création d'un poste d'adjointe ou adjoint administratif et d'enclencher les travaux pour le processus d'embauche. »

Résolution CA-20-45

5. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR COPIBEC

L'entente pour Copibec prendra fin à la fin de juin 2020. Ainsi, il est nécessaire d'obtenir une résolution du conseil pour permettre à M. Bernard Tremblay de la Fédération des Cégeps de signer l'entente pour poursuivre celle que nous avons déjà conclue avec Copibec. Habituellement, l'entente est renouvelée pour trois ans. Toutefois, étant donné les contraintes liées à la pandémie, il est suggéré de renouveler l'entente pour un an.

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, prendra fin le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le contexte créé par la pandémie de la COVID-19 et les mesures sanitaires gouvernementales prises afin de protéger la population rendaient très difficile la négociation d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial pour la période s'étendant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente ont collectivement exprimé l'intention de prolonger la durée de la convention pour une année supplémentaire, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, au moyen d'un addenda, et qu'elles sont parvenues à une entente de principe à cette fin;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil des directions générales de la Fédération des cégeps, le 29 mai 2020, de l'entente de principe négociée relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial;

Sur une proposition de Mme Yolaine Arseneau appuyée par M. Malek Arab, il est résolu :

« D'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial annexée aux présentes;

D'autoriser le président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Bernard Tremblay, à signer pour et au nom du [Cégep de la Gaspésie et des Îles] cette entente. »

Résolution CA-20-46

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Mme Julie Boyer appuyée par Mme Caroline Stevens, la séance est levée à 8 h 52.

J. Antonio Blouin
Vice-président du conseil d'administration

Yolaine Arseneau,
Directrice générale et secrétaire générale